

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

19^e RALLYE REGIONAL MOUZON FREZELLE

13 et 14 AVRIL 2024

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :Lundi 05 Février 2024

Ouverture des engagements :Lundi 05 Février 2024

Clôture des engagements :Lundi 01 Avril 2024

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

Parution et distribution du carnet d'itinéraire :

Samedi 13 Avril 2024 **de 08h00 à 13h45** au Bar « El Patron », 32 rue de Lorraine, 88170 Châtenois

Samedi 13 Avril 2024 **de 14h00 à 19h00** même lieu que les Vérifications Administratives

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 13 Avril 2024 **de 08h30 à 19h00**

Vérifications Administratives le :

Samedi 13 Avril 2024 **de 14h00 à 18h45**

Lieu : Garage Peugeot – Gilbert Auto Sport ZI le Neuilly 88170 Châtenois

Vérifications Techniques le :

Samedi 13 Avril 2024 **de 14h10 à 19h00**

Lieu : Garage Peugeot – Gilbert Auto Sport ZI le Neuilly 88170 Châtenois

Heure de mise en place du parc de départ le :

Samedi 13 Avril 2024 à l'issue des vérifications techniques

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :

Samedi 13 Avril 2024 à **18h30** Lieu : Annexe Hôtel de Ville, 1 rue de Lorraine, 88170 Châtenois

Publication des équipages admis au départ le :

Samedi 13 Avril 2024 à **19h30**, Panneau d'affichage numérique

Publication des heures et ordres de départ le :

Samedi 13 Avril 2024 à **19h30**, Panneau d'affichage numérique

Départ 1^{er} Concurrent du :

Parc fermé de départ, Allée Pré le Duc 88170 Châtenois, le Dimanche 14 Avril 2024 à **07h30**

Publication des résultats partiels :

Panneau d'affichage numérique

Vérification finale le :

Dimanche 14 Avril 2024 au Garage Peugeot – Gilbert Auto Sport ZI le Neuilly 88170 Châtenois

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le :

Dimanche 14 Avril 2024, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé final, Panneau d'affichage numérique

Remise des prix le : **Dimanche 14 Avril 2024** sur le podium d'arrivée, vers 18h15

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Nancy, en qualité d'organisateur Administratif et d'organisateur Technique organise les 13 et 14 Avril 2024, le 19^e Rallye Régional Mouzon-Frézelle.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Automobile LE 18/01/2024 Sous le n° 06 et par la FFSA sous le permis d'organiser N°78, en date du 18/01/2024.

Comité d'Organisation

Président : **David CLAUDE**

Membres : **Les membres de l'Asa Nancy.**

Adresse : **Asa Nancy, 15 Rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT**

Téléphone : **06 17 61 56 45**

Site internet. : www.asa-nancy.com Email. : asanancy0308@gmail.com

Permanence du Rallye :

Annexe Hôtel de Ville, 1 rue de Lorraine, 88170 Châtenois pendant la durée du rallye.

Organisateur technique

Nom : **ASA NANCY**

Président : **David CLAUDE**

Secrétariat du Rallye : **Asa Nancy, 15 Rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT**

Téléphone : **06 17 62 56 45**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Poste	Prénom - NOM	N° licence FFSA	Code ASA
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Bernard BUSSEREAU	1503	0306
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Gilbert HORALA	12674	0313
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Claude CONDAMIN	122813	0314
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Michèle PECCAUD	2309	0314
Directeur de Course	Christophe GALLAIRE	242385	0314
Directeur de Course Adjoint	Jean-Jacques SICHLER	17673	0323
Directeur de Course Adjoint Gestionnaire ES au PC	Delphine NASAZZI	11063	0314
Directeur de Course ES 1-2-3	Franck MADER	187564	0323
Directeur de Course adjoint ES 1-2-3	Olivier DEVAUX	1751	0314
Organisateur Technique	David CLAUDE	221403	0308
Commissaire Technique Responsable	Daniel HAEFFELIN	12679	0322
Commissaire Technique	Marc BACHOFFNER	232414	0323
Commissaire Technique	Michel LORRAIN	105082	0304
Commissaire Technique	Emile TENA	124058	0305
Commissaire Technique	Gérard PROTOIS	1906	0321
Juge de Faits	Gérald LAURENT	2310	0314
Chargé des Relations Avec les Concurrents	François NASAZZI	11062	0314
Responsable des Commissaires de Route	Frederic DUMAS	188349	0308
Responsable Informatique et Classement	Gérard PEUREUX	11719	0305
Chronométrateur	Christian GERMAIN	12893	0305
Chronométrateur	Françoise FRANCHI	214894	0305

1.2P. ELIGIBILITE

Le 19^e Rallye Régional Mouzon-Frézelle compte pour la Coupe de France des rallye 2024 coef. 2 et le Championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2024.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront **par mail**, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Annulation :

L'ASA Nancy se réserve le droit d'annuler le rallye, si à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, l'ASA Nancy fera connaître sa décision aux intéressés par mail individuel.

Remboursement :

L'ASA Nancy remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçus 8 jours et plus avant le rallye,
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 18^e Rallye Régional Mouzon-Frézelle doit s'adresser au secrétariat du rallye : **Asa Nancy**, Chez ISSENMANN Raphael, 15 Rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT. (Cachet de La Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le 01 Avril 2024**.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures maximum**.

3.1.11.P. Les droits d'engagement sont fixés :

- **Avec la publicité facultative des organisateurs : 275 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 545 €
- 1 membre de l'équipage licencié ASA Nancy : 265 €
- Equipage COMPLET licencié ASA Nancy : 255 €

+ 5€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3.1P. PARC D'ASSISTANCE

Le parc d'assistance sera accessible à partir de 08h00 le Samedi 13 Avril 2024.

Chaque concurrent sera accueilli et placé par les membres de l'organisation, le placement sera défini en fonction des informations fournies à l'organisation via la « fiche assistance » jointe au formulaire d'engagement.

Il est interdit à tout équipage de réserver son emplacement ou de s'installer dans le parc d'assistance sans l'accord préalable du Chef de Parc.

Un parc remorques étant prévu, les remorques ainsi que tout autre véhicule, seront interdits dans le parc d'assistance : **le non-respect de cette infraction sera sanctionné d'une pénalité en temps.**

4.3.1.4. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
 - d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
 - de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
 - de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
 - de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 19^e Rallye Régional Mouzon-Frézelle représente un parcours de **144,55 km**

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de **38,80 km**

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-2 « Cuvée des Moines » 11,25 km

ES 3 « Grande Cuvée des Moines » 16,30 km

6.2. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 13 Avril 2024 de 08h30 à 19h00

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **3 maximums et des contrôles seront effectués.**

Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1.7. ROAD-BOOK

Les carnets d'itinéraire dits : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

Samedi 13 Avril 2024 **de 08h00 à 13h45** au Bar « El Patron », 32 rue de Lorraine, 88170 Châtenois

Samedi 13 Avril 2024 **de 14h00 à 19h00** même lieu que les Vérifications Administratives

7.3.5. POINTAGE

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord

7.5.13.1 EPREUVE SPECIALE EN BOUCLE

ES 1-2 « xxx » cette ES se déroulera avec une partie en boucle de 5,400 km.

Nombre de tour à réaliser : 1 TOUR

ES 3 « xxx » cette ES se déroulera avec une partie en boucle de 10,450 km.

Nombre de tour à réaliser : 2 TOURS

Le départ sera donné en fonction du trafic. Tout concurrent n'effectuant pas le nombre de tours indiqué sera pénalisé de la façon suivante :

- tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.
- tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

Pour cette ES, les départs seront donnés par le directeur de l'épreuve, dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant. Pour le calcul du temps de l'ES, il sera tenu compte de l'heure réelle de départ au 1/10ème. Le secteur de liaison suivant tient compte de cette particularité.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Trois Commissaires choisis par les Responsables des Commissaires seront récompensés par une coupe chacun.

Les prix aux concurrents seront distribués (prix cumulables) :

SCRATCH	1 ^{er}	1 coupe
	2 ^{ème}	1 coupe
	3 ^{ème}	1 coupe
CLASSE	1 ^{er}	1 coupe
	2 ^{ème}	1 coupe (si 6 partants)
	3 ^{ème}	1 coupe (si 10 partants)
	4 ^{ème}	1 coupe (si 15 partants)

1 coupe au 1er Equipage Féminin

La remise des prix se déroulera le Dimanche 14 Avril sur le Podium, Allée Pré le Duc 88170 Châtenois, vers 18h15